

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 avril 2017

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENT	POUVOIR	ABSENT
Gérard Soler	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélessier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>	Michel falzon	<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>	André Laffaire	<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

16 présents 5 pouvoirs
21 voix exprimées sur 23

secrétaire : Corinne Ferland

Monsieur le Maire fait remarquer la présence de Nathalie Bécot, comptable de la commune, présente du fait de l'ordre du jour qui concerne essentiellement le budget.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2017

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 11 février 2017

- Avenant n°1 au marché de fourniture d'électricité :

FINANCES

1- Compte administratif 2016

M. le Maire cède la présidence à M. Cappe, délégué aux finances et le plus ancien de l'assemblée.

M. Cappe présente les résultats du compte administratif 2016 dressé par M. le Maire de Cosnac, qui sont les suivants :

Les résultats antérieurs reportés sont : + 136 847,97 € en fonctionnement et + 141 763,49 € en investissement.

Les opérations de l'exercice sont :

Fonctionnement : dépenses : 2 022 000,97 € recettes : 2 326 697,75 €
D'où un résultat de l'exercice de 304 696,78 €, et un résultat cumulé de 441 544,75 €

Investissement : dépenses : 514 497,94 € recettes : 553 818,47 €
D'où un résultat de l'exercice de 39 320,53 €, et un résultat cumulé de 181 084,02 €

Les restes à réaliser en investissement sont :
dépenses : 60 244,48 € recettes : 29 033,00 €

Voté à l'unanimité (en absence de M. le Maire)

Retour de M. le Maire. Il remercie les élus et le personnel pour avoir su et pu réaliser des économies grâce à une attention quotidienne et ceci malgré un budget de plus en plus restreint.

2- Compte de gestion 2016

M. le Maire reprend la présidence.

Mme Ferland déclare que le compte de gestion de M. le Trésorier de Malemort est conforme au compte administratif de l'exercice 2016.

Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier.

M. le Maire précise que les services de l'Etat ont pu constater les efforts réalisés sur le budget et sur l'endettement. Le trésorier a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité

3- Affectation du résultat

Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2016, Mme Ferland propose de répartir l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 441 544,75 € de la façon suivante :

300 000.00 € pour le besoin de financement de la section d'investissement
et 141 544,75 € à reporter en fonctionnement

Voté à l'unanimité

4- Vote des taxes

Mme Ferland présente l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices pour 2017.

Il est proposé de voter les taux d'imposition inchangés, suivants :

- taxe d'habitation : 10,85 %
- taxe sur foncier bâti : 23,18 %
- taxe sur foncier non bâti : 81 %

Voté à l'unanimité

5- Budget primitif 2017

Mme Ferland présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 composé :

- d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un montant de 2 349 639,75 €
- d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 697 844,02 €

Le budget est équilibré dans chaque section : le total des dépenses est égal au total des recettes dans chaque section.

Le budget est voté par nature, au niveau du chapitre pour chaque section, selon l'instruction comptable M14 applicable aux communes.

Suite au vote du compte administratif 2016 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1.

M. Duverger demande des précisions sur 3 lignes budgétaires du budget de fonctionnement et d'investissement.

"La ligne 611 comprend les prestations Agglo pour l'instruction des permis de construire qui était partielle sur 2016 et qui sera totale sur 2017 avec un reliquat de 2016.

La ligne 6288 qui permet d'équilibrer le budget vient aussi compenser les imprévus des différentes lignes du même chapitre, le budget étant voté au chapitre et non à la ligne.

Enfin, en investissement, la ligne 2031 comprend toutes les études qui vont être lancées sur des projets d'investissements hors PLU."

3 contre : M. Duverger, M. Geneste et Mme Arliguie

6- Participation financière 2017 à la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification
Mme Ferland informe du courrier de M. le Sous-Préfet concernant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification.

La commune de Cosnac étant adhérente à cette fédération. Le comité syndical a décidé de demander à la commune de Cosnac une participation de 7 550 € pour l'année 2017.

La mise en recouvrement peut se faire directement par les services fiscaux auprès des administrés, ou par le budget communal.

Il est proposé la mise en recouvrement du montant de 7 550 € par les services fiscaux pour l'année 2017.

Voté à l'unanimité

7- Indemnités de fonctions aux Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux

La délibération du 12 avril 2014 faisait référence à l'indice brut 1015 (qui était l'indice terminal de la fonction publique) pour le calcul des indemnités de fonctions. Il faut délibérer à nouveau du fait des décrets du 25 mai 2016 et du 26 janvier 2017 car les grilles de la fonction publique ont été revues et l'indice terminal a donc changé. Cette délibération a été écrite en notant ce calcul sous forme de pourcentage de l'indice terminal, ce qui évitera de devoir délibérer à nouveau, si de nouveaux changements de grilles dans la fonction publique se présentaient.

Ce changement entraîne une revalorisation de quelques euros et n'a donc aucune incidence sur le budget.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

M. Pélissier présente la délibération. Il s'agit de prendre une délibération permettant d'enclencher la procédure de révision générale du PLU. Cette délibération fait état de constats non détaillés quant aux objectifs puisque ce sera le travail du bureau d'études et de la commission.

M. Geneste précise qu'il s'agit d'une délibération qui est attendue. M. le Maire précise que ce n'est pas vraiment la révision qui est attendue mais la possibilité d'urbanisation de certaines parcelles. Il ne faut cependant pas oublier que le PLU doit être d'intérêt général et non une somme des intérêts personnels ; il ne pourra donc pas satisfaire tous les propriétaires.

M. Geneste demande des précisions sur plusieurs points de la délibération :

- elle fait état de 3 zones à urbaniser ? ce serait plutôt 4 car il y a 3 zones AU et 1 zone 2AU.
- Il est sceptique sur la formulation suivante : « L'atteinte de 3350 habitants en 2021 est compromise si l'on continue sur cette trajectoire » : cette phrase inscrite sur le PLU précédent est une justification pour la révision et non un objectif du prochain PLU. Cet objectif sera à re-déterminer avec le bureau d'études.
- Au point 2.2 : il faudrait aussi prendre en compte la loi transition énergétique en parallèle avec l'agenda 21 et le SCOT. Ces points sont déjà pris en compte sur l'ancien PLU, ils seront automatiquement révisés.
- est-il envisagé de mettre en place une commission ? M. le Maire répond qu'il sera fait un point par M. Pélissier aux conseils municipaux et au retour du contrôle de légalité de cette délibération, une commission extra municipale sera mise en place avec les membres de la commission urbanisme et d'autres élus volontaires.

Voté à l'unanimité

9- Remboursement d'un sinistre sur véhicule

Il s'agit d'un sinistre survenu début mars 2017. Un feu arrière d'un véhicule a été endommagé par un de nos agents et a donc dû être changé entièrement. Le montant des réparations étant inférieur au coût de la franchise, il est préférable de payer directement les réparations.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

aucune à l'ordre du jour

Séance levée à 21h40